

MAIRIE
DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Avenant n°2
BAIL

Entre les soussignés,

Monsieur PESCE André, Maire de la commune de LE FUGERET (Alpes de Haute Provence) agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 25/11/2011

Et

Monsieur COLONNA. Patrick

Il est convenu ce qui suit :

1. Monsieur COLONNA Patrick reprend dans son intégralité le bail concernant l'appartement situé dans l'ancien presbytère, qu'il avait signé lui même le 24/02/2009 transmis par avenant à Mademoiselle LAMARRE Sandrine le 29/11/2010.
2. Ce avenant prend effet à compter du **1^{er} janvier 2012.**

Fait en double exemplaire, à LE FUGERET, le 03/12/2011

Monsieur COLONNA Patrick



André PESCE
Maire de LE FUGERET

LE FUGERET 04240 LE FUGERET ☎: 04-92.83.20.16 ☐: 04-92-83-20-91

R.F.
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 09/12/2011
004-210400909-20111125-DE_2011_38A-DE

ret.mairie@wanadoo.fr-mairielefugeret@hotmail.fr

www.lefugeret.com